

G.7 *Responsabilité civile de propriétaire de chevaux*

A. CE QUE PRÉVOIT LA GARANTIE

La garantie *Responsabilité civile de simple particulier* est étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que vous pouvez encourir du fait des chevaux dont vous êtes propriétaire.

Vous pouvez souscrire cette garantie si vous êtes propriétaire au maximum de deux chevaux.

B. EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES À LA GARANTIE

*N'est pas garantie la participation à des
courses ou concours hippiques.*

C. MONTANT DE LA GARANTIE

Voir la garantie *Responsabilité civile de simple particulier*.